



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

SAMIS
Service social des élèves

Année scolaire 2022-2023

Affaire suivie par :
Isabelle LOPEZ
Conseillère technique responsable
départementale du Service social
en faveur des élèves

Tél : 05 36 25 89 28
Mél : isabelle.lopez1@ac-toulouse.fr

DSDEN 31
75 rue Saint-Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

**FONCTIONNEMENT ET
PROCEDURE**

**PÔLE DEPARTEMENTAL
LYCÉES/LP**

Pôle lycées :
polelycees.servicessocial@ac-toulouse.fr

Service social en faveur des élèves

Ce pôle couvre l'ensemble des lycées généraux et technologiques du département, les sections générales et technologiques des lycées professionnels et, désormais, plusieurs LP. Il est composé de six assistantes de service social. Elles peuvent être contactées par les chefs d'établissement et leurs équipes pour évaluer une situation sociale.

L'assistante de service social est la conseillère technique du chef d'établissement et de l'équipe éducative. Elle intervient sur les missions suivantes :

- La protection de l'enfance
 - Mineurs en risque de danger : conduites à risque – fugues – conflits familiaux importants.
 - Mineurs en danger : violences physiques et/ou psychologiques – négligences lourdes – abus sexuels.
- La lutte contre l'absentéisme persistant et le décrochage scolaire. Saisine de l'assistante sociale après l'envoi de la phase 1 absentéisme.
- La prévention et l'accompagnement des ruptures familiales chez les jeunes majeurs.
- L'assistante sociale peut être sollicitée pour faciliter l'intégration scolaire d'un élève en situation de handicap.
- Elle peut se mettre à la disposition du chef d'établissement et des équipes pour participer à la gestion des incidents majeurs et des événements traumatiques pouvant nécessiter la mise en place d'une cellule de crise.
- Enfin, elle peut apporter son expertise aux agents comptables sur les dossiers de demandes de Fonds sociaux les plus complexes.

La demande de l'intervention du service social se fera par l'envoi systématique d'une fiche de saisine (ci-jointe), visée de préférence par le Proviseur, sur l'adresse polelycees.servicesocial@ac-toulouse.fr

Une assistante de service social du pôle prendra alors contact avec le référent de la situation et interviendra auprès de l'élève et/ou de sa famille sous différentes formes :

- Entretiens téléphoniques,
- Possibilité de visite à domicile ou d'entretien avec l'élève au sein de son établissement,
- Convocation de l'élève et/ou de sa famille au siège,
- Mise en lien avec les différents partenaires (conseil départemental, PJJ, PEA, ANRAS, CMP...)

L'assistante de service social tiendra le référent informé des suites données.